

**Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des
Actionnaires d'Alliance Assurances spa
Séance du 04 Juin 2026**

De la Compétence de l'Assemblée Générale ordinaire :

Résolution 1 : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **04 Juin 2026**, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires après avoir :

- Pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le **31 Décembre 2025** ;
- Entendu les explications complémentaires fournies verbalement :
 - a. Approuve les états financiers de l'exercice **2025** tels qu'ils sont présentés avec un total actif/passif Net de **Seize Milliards Trois Cent Trente et Un Millions Deux Cent Soixante-Dix Mille Neuf Cent Trente-Neuf Dinars et Soixante-Neuf Centimes (16 331 270 939,69 DZD)** et un résultat positif Net de **Six Cent Onze Millions Trois Cent Quatre-Vingt-Un Mille Neuf Cent Quatre Dinars et Soixante-Quinze Centimes (611 381 904,75 DZD)**
 - b. Approuve le rapport de Gestion du Conseil d'Administration ;
 - c. Mande le Conseil d'Administration à l'effet de prendre en charge toutes les recommandations et observations formulées dans le rapport des Commissaires aux Comptes ;
 - d. Donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion dudit exercice ;
 - e. Libère la partie variable du Dirigeant principal tel que stipulé dans l'avenant à son contrat de travail.

Résolution 2 : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

L'Assemblée Générale réunie le **04 Juin 2026**, statuant aux conditions de quorum et de majorité, requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes approuvent les états financiers consolidés de l'exercice **2025** tels qu'ils sont présentés avec :

- Un total net Actif & Passif de l'ordre de : **16 888 043 998,07 DZD**
- Un Résultat net bénéficiaire de : **653 603 958,03 DZD.**

Résolution 3 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et Fixation du Dividende

L'Assemblée Générale réunie le **04 Juin 2026**, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration décide ce qui suit :

Le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à **611 381 904,75 DZD**, sera affecté comme suit :

Bénéfice Net :		611 381 904,75 DZD
Réserves Légales (5%)	-	30 569 095,24 DZD
Résultat à distribuer :		580 812 809,51 DZD
Dividendes :	-	362 201 476,00DZD
Tantièmes :	-	20 000 000,00 DZD
Report à nouveau Exercice 2025 :		198 611 333,51 DZD

Le report à nouveau **2025** d'un montant de **198 611 333,51 DZD** est affecté aux Réserves Facultatives.

Le dividende par action est fixé à **26DA** pour chacune des **13 930 826** Actions composant le capital social. La date de sa mise en paiement aura lieu avant la fin du délai réglementaire imparti et arrivant à son terme le **30 Septembre 2026**.

Résolution 4 : Jetons de Présence

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le **04 juin 2026**, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, fixe à **2 800 000,00 DZD** le montant annuel net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025. La répartition s'effectuera en fonction de l'assiduité de chaque administrateur aux réunions.

Résolution 5 : Conventions Réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **04 Juin 2026**, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administrateurs et conformément aux dispositions de l'article 628 du Code de commerce approuve les conventions réglementées conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

Résolution 6 :

Règlement note d'honoraires des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale réunie le **04 Juin 2026**, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales, mande le conseil d'administration à l'effet de régler

les notes d'honoraires présentées par les commissaires aux comptes, au titre de l'exercice **2025** et de provisionner celle relative à l'exercice **2026**.

Résolution 7 : Démission de M. Abdelkrim BOUDRA de son poste d'Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le **04 juin 2026**, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de M. Abdelkrim BOUDRA de son mandat d'administrateur, avec effet à compter du 01 février 2026, suite à sa nomination au sein du Programme des Nations Unies pour le Développement – PNUD – sur des questions liées au secteur des assurances en Algérie. L'Assemblée lui adresse ses vifs remerciements pour son engagement et la qualité de sa contribution aux travaux du Conseil.

Résolution 8 : Pouvoirs à conférer

L'Assemblée Générale réunie le **04 Juin 2026**, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités légales de publication prescrites par la loi.

De la Compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Résolution 1 : Création d'une fenêtre TAKAFUL

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **04 Juin 2026**, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires approuve le lancement de la fenêtre Takaful, en s'appuyant sur les atouts existants du groupe.

Résolution 2 : Mandat au Président Directeur Général

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **04 Juin 2026**, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires mandate le Président Directeur Général à l'effet de finaliser le dossier réglementaire et superviser le lancement opérationnel de la fenêtre Takaful.

Résolution 3 : Pouvoirs à conférer

L'Assemblée Générale réunie le **05 Juin 2025**, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts et procéder à l'accomplissement des formalités, publicités légales, déclarations et publications relatives aux résolutions ci-dessus adoptées.